

## **Les communautés pastorales traditionnelles en quête de pâturages verts par l'exploitation forestière participative: étude sur le District de Kiteto, Tanzanie**

par **Hakan Sjöholm**  
Consultant, Suède; et

**Shabani Luono**  
Agent forestier de district, Tanzanie

### **RÉSUMÉ**

Cette étude décrit comment le village forestier de Suledo a été créé il y a huit ans, et les leçons que l'on peut tirer de son exploitation en cours, le tout géré par la population locale pour son propre bénéfice, avec de grands succès et sans entraîner de coûts.

La forêt de Suledo, formée de neuf réserves forestières de villages dans le District de Kiteto, (région d'Arusha), en Tanzanie, est exploitée par la communauté et de façon rentable et peu coûteuse depuis 1994. La forêt est vaste et riche en bois d'espèces *miombo*, qui a fourni pendant des siècles de verts pâturages pour les populations indigènes Masaai sans aucune menace pour la forêt.

En 1994, les agents forestiers du gouvernement, venant d'Arusha, ont tracé des lignes de démarcation dans la forêt, imposant ainsi une réserve forestière du gouvernement central. Du jour au lendemain, le pâturage en forêt devint un crime, et menaça de miner le mode de vie de la population indigène.

Après ces délimitations, la seule alternative viable pour les populations résidant dans la localité, plus particulièrement les Masaai, était de prendre en charge eux-mêmes la gestion de la forêt. Une fois cela compris et accepté, les choses ont évolué rapidement. Des comités de gestion de la forêt ont été créés, des zones destinées à l'usage local tracées dans la forêt, des règles pour l'exploitation établies et un système de patrouilles mis sur pied.

Aucune étude coûteuse n'a été effectuée, pas plus que des inventaires, mais un simple plan participatif bien pensé sur les façons de protéger et de développer la forêt, dont le suivi devait être assuré par l'agent forestier du District avec une facilitation sporadique extérieure.

La vraie gestion a alors commencé. Tout semblait prometteur. Quelque temps après, malheureusement, les Masaai commencèrent à relâcher l'attention et les patrouilles fréquentes diminuèrent. Les fonds collectés par l'imposition d'amendes dans les villages prirent fin. Quelques dirigeants de villages, corrompus, permirent aux intrus à la recherche de terres de cultiver dans la forêt. Les envahisseurs vinrent de loin et de partout, souvent armés de fusils. Les Masaai restèrent presque sans assistance. Dans un court laps de temps, plus de 100 fermiers avaient pris possession des terres dans la forêt.

Il a fallu beaucoup de temps au gouvernement pour se rendre compte de l'ampleur de la situation. Mais une fois mise en vigueur, la loi suivit son cours. Avec l'appui de l'administration du District, une opération de nettoyage fut montée, et ceux qui s'étaient emparés des terres furent éjectés de la forêt. Les lois régissant le village telles qu'identifiées par les villageois eux-mêmes furent de mise.

Aujourd'hui on peut tirer les leçons suivantes:

- la mise sur pied d'une gestion forestière communautaire est une chose, en assurer la maintenance en est une autre, ce qui montre qu'il s'agit d'un processus typique de développement, résolvant les problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent;
- des systèmes adéquats de rapport, de contrôle et de suivi doivent être mis en place;
- la transparence doit être de mise dans les villages;
- nous devons accepter des échecs car chaque village ne pourra réussir immédiatement;
- toute question se réfère à la terre et au droit à la terre. Un accent particulier doit être orienté sur la compréhension de la nouvelle législation des terres du village. Les groupes vulnérables en particulier, doivent être tenus au courant de leurs droits légaux et humains en ce qui concerne les terres.

Une gestion forestière durable et une participation de la communauté à la gestion des ressources naturelles jouit d'un fort soutien politique en Tanzanie. Cependant, elle n'est pas encore appuyée par un mécanisme institutionnel assez fort pour garantir son application au niveau national. La capacité de coordonner et de promouvoir les activités dans ce secteur reste toujours faible.

## Introduction

La forêt de Suledo, un vaste bois riche en espèces *miombo*, est située au sud-est du District de Kiteto, bordé par les Districts de Handeni, Kilosa et Kongwa. La grande caractéristique de la forêt de Suledo est son usage majeur comme pâturages, étant donné que les Masaai habitent la localité. La forêt est située à l'intérieur des frontières officielles de neuf villages, dans les trois circonscriptions de Sunya, Lengatei et Dongo, d'où elle tire son nom.

Dès le début, la localité était totalement habitée par les Masaai, et n'était utilisée que comme pâturages. Pendant l'époque coloniale, la localité était administrée comme District spécial Masaai et aucune activité autre que pastorale n'y était permise, offrant ainsi aux Masaai une protection quasi-totale de leurs terres. Depuis cependant, il y a eu une immigration graduelle d'autres tribus qui s'est traduite par une société complètement diversifiée, mettant en danger la ressource forestière. Au fil des jours, des opérations extensives d'abattage d'arbres, facilitées par l'usage des scies, ont ciblé et détruit tous les gros arbres à bois. De larges étendues ont été ouvertes à l'agriculture, dont beaucoup à une échelle commerciale, perturbant gravement les modèles traditionnels des pâturages, non seulement en réduisant des espaces disponibles à cet effet, mais aussi en obstruant des pistes de bovins et en coupant l'accès aux sources d'eau. Aujourd'hui, beaucoup de gens en provenance des districts avoisinants considèrent cette vaste étendue de forêt comme la

possibilité de s'assurer un meilleur moyen de subsistance basé sur la production agricole. C'est actuellement la plus grande menace pour la forêt. Les Masaai s'adonnent lentement mais progressivement aux activités agricoles pour survenir à leurs besoins, mais cela n'affecte que de petits espaces.

Pour sauvegarder les étendues de pâturages traditionnels, il est indispensable que les Masaai, en tout premier lieu, s'appliquent à maintenir leur mode de vie. Afin d'assurer la mise hors production de superficies suffisantes pour le pâturage durable, les villageois ont besoin de mettre en place des mécanismes pour contrôler l'exploitation de leurs terres.

## Contexte historique

La région constitue une large forêt, que l'administration forestière régionale a envisagé, en 1993, de garder en réserve et de l'officialiser comme une réserve forestière du gouvernement central. Un inventaire des arbres de bois d'œuvre de la forêt traditionnelle, a été réalisé et des lignes de démarcation pour la réserve proposée ont été tracées dans la forêt, avec des piquets plantés dans le sol pour délimiter l'espace à rendre officiel. Cependant, aucune étude des conditions socio-économiques n'a été faite ni aucune sérieuse consultation avec la population locale. Si de telles informations avaient été acquises, elles auraient révélé que les villages déjà installés, avec des terrains cultivés, des habitations, etc. étaient très bien établis dans la zone en question. En réalité, il était impossible d'établir une réserve

forestière ici, sans le soutien préalable de la population locale, ni celui des autorités locales. Depuis, l'administration forestière a persévéré voulant désespérément atteindre des buts irréalisables fixés par le Plan d'action forestier tropical (PAFT) pour augmenter l'étendue des réserves forestières dans le pays.

### **Tournant décisif**

A ce stade crucial, avec des forestiers parcourant la forêt sans consulter la population locale, tout prédisposait à une grande confrontation. Un projet forestier opérant dans la région, financé par le SIDA et exécuté par ORGUT Consulting AB (Suède), était préparé pour appuyer la gestion forestière, mais pas dans la même direction. Après des consultations préalables avec la population locale dans le cadre de simples réunions de villages, il était directement révélé que les villageois étaient complètement préparés à assurer la gestion forestière eux-mêmes.

Le tournant décisif fut le simple fait que la réserve forestière devrait exclure tout accès local, mettre un terme à l'utilisation des forêts aux fins de pâturage, ce qui auparavant constituait la principale activité sur ces terres, détruisant ainsi la fondation même de la société traditionnelle. De plus, la population locale avait été témoin, dans le passé, de l'exploitation désordonnée des ressources forestières par les agents du gouvernement. La population locale sentit qu'elle pouvait faire mieux, en protégeant et en utilisant la forêt durablement plutôt que de la démolir pour des intérêts à court terme.

### **Approche de gestion globale**

Ainsi, la gestion forestière villageoise de Suledo fut entreprise et démarra en 1994. Aucun inventaire coûteux de la couverture forestière n'était mené, comme par exemple des relevés qui devaient fournir des données pouvant soutenir toute gestion, étant donné que l'objet principal était d'asseoir un contrôle. Dès le début, ce fut une planification participative bien pensée, village par village, de la manière dont la forêt devait être protégée, utilisée et développée.

Le point de départ était un simple exercice de planification participative de l'usage des terres fait dans chaque village au moyen duquel les terres du village étaient divisées en zones spécifiques de gestion. Des règles d'exploitation locale étaient établies pour chaque zone, ce qui compléta le plan d'aménagement. Ceci fut légalisé en arrêtés de village, émis individuellement pour chacun des neuf villages concernés. Chaque village fut subdivisé en



sous-villages, ordinairement entre cinq et huit sous-villages, en se fondant sur des critères ethniques. L'étendue totale de la forêt sous aménagement s'élève à quelque 167 000 hectares.

### **Les comités de gestion de l'environnement**

Un comité de gestion dit Comité de gestion de l'environnement a été créé dans chaque sous-village, dont les membres en retour forment le même comité au niveau du village. Ces comités se réunissent régulièrement et font des rapports. Le rôle et les devoirs des comités de gestion de l'environnement au niveau du village et du sous-village étaient bien définis, y compris les tâches détaillées du président, du secrétaire et du trésorier.

Pour la coordination des activités de toute la forêt, un comité de gestion zonal a été mis sur pied, composé de membres issus des comités de villages. Cet arrangement a donné les preuves de son efficacité dans le règlement des questions d'intérêt commun à tous les villages.

Quand un problème surgit, ces comités se réunissent et en discutent, prennent des décisions et les exécutent. Le système pour le moment va bon train, même s'il a mis un certain temps à démarrer. En cas de problèmes très sérieux, comme l'exploitation forestière extensive ou le défrichement d'une large étendue pour l'agriculture, ces comités auront besoin de l'assistance du Conseil de district pour imposer la loi. Dans le même ordre d'idées, pour punir les contrevenants aux lois d'usage de la forêt, un appui législatif a souvent été requis auprès de la cour de district de Kijungu. Cependant, le magistrat de la cour n'a pas toujours assisté les communautés. Il est évident que ces comités ont besoin de coopérer avec les autorités gouvernementales des villages, et l'appui et l'encouragement de la part des autorités du District sont requis pour assurer la continuité.

## Le zonage de la forêt

Il y a deux zones dominantes dans chaque village: une zone d'habitation et une zone forestière. L'agriculture se pratique dans la zone d'habitation, où les produits forestiers peuvent être collectés librement, et c'est dans cette zone qu'il est permis d'étendre les champs. La zone de forêt constitue légalement la Réserve forestière du village. Aucune habitation n'y est permise, et l'usage de la forêt est soumis aux lois établies à cet effet.

La Réserve forestière du village est subdivisée en trois zones principales:

- une zone de pâturages;
- une zone d'expansion agricole;
- une zone de forêt totalement protégée.

La zone de pâturages, comme celle de l'agriculture, est utilisée pour le bétail. Il n'est pas permis de faire paître dans la zone de forêt totalement protégée, sauf en cas d'urgence, notamment pendant la saison sèche, suivant les règles spécifiques fixées individuellement par le village.

## Systèmes de pâturages

Pendant des siècles, les pasteurs du District de Kiteto ont développé et suivi un système de pâturages couvrant de larges étendues sans limites administratives. Ce système permet de faire paître de façon plus flexible, suivant la disponibilité et la localisation des eaux et de l'herbe fraîche à n'importe quel moment de l'année. Partager les zones de pâturages et permettre un mouvement libre du bétail devient nécessaire si les animaux doivent survivre pendant de fortes sécheresses. Le système permet un pâturage continu tout au long de l'année et divise les pâturages en trois catégories principales:

- zone avec sources d'eau permanentes pour pâturage pendant la saison sèche;
- zone sans points d'eau permanents pour pâturage en saison de pluies; et
- une zone à proximité des propriétés réservée aux pâturages pour génisses et bétail malade.

Dans la mise en œuvre du plan d'aménagement de la forêt de Suledo, ce système traditionnel de pâturage a été effectivement pris en compte. C'est également ce système de pâturage, observé pendant longtemps, qui se pratique dans la zone de pâturages. L'introduction des plans d'aménagement et des lois régissant les villages garantit de larges étendues de pâturages, raison majeure pour laquelle le concept dans son ensemble bénéficie d'un grand soutien de la population locale.

Quiconque viole les règles de pâturage est sévèrement condamné à une amende, généralement un taureau qui doit être abattu et distribué aux membres de la communauté. Les lois sont strictement observées à cause de l'impact de l'amende sur les propriétaires du bétail.

## Les règles d'exploitation de la forêt

Le fondement même de l'aménagement est la division de la forêt dans les zones susmentionnées. Les frontières des zones ont été marquées de couleur jaune sur les arbres et les pierres, pour les rendre visibles sur le terrain. Les zones ont été également tracées sous forme de croquis cartographiques par les villageois.

Se basant sur le zonage de la forêt et de ses conditions, une série de règles d'usage de la forêt ont été établies, village par village. Ces règles stipulent clairement comment la forêt doit – ou ne doit pas – être utilisée:

- pas d'usage du tout (interdit);
- libre usage;
- libre usage moyennant un permis délivré par le Comité de l'environnement du village;
- usage moyennant un permis contre le versement d'une somme donnée.

Notez que pour exploiter les produits forestiers de la Réserve forestière du village, il faut un permis, et une certaine somme doit être versée si l'exploitation est à des fins commerciales. En cas de non-respect des lois, un délit est commis, et une amende doit être infligée au contrevenant.

Ce sont ces règles, appliquées au système de zonage de la forêt, qui complètent le plan d'aménagement, qui en définitive, est spécifique à chaque village. Ce plan d'aménagement, devient, à son tour, l'instrument légal sous forme d'arrêté du village. Il n'y a pratiquement pas de différence entre le plan d'aménagement et l'arrêté du village.

## Les patrouilles

Le système de patrouilles reste une importante composante de l'aménagement, particulièrement dans les phases initiales où la présence dans la forêt s'impose. Les patrouilles sont menées par un groupe de jeunes gens, qui sont, de ce fait, exemptés d'autres tâches dans les villages. La nomination comme patrouilleur doit être conçue comme une importante tâche, quelque chose dont on doit être fier. Il peut être fait de façon rotative et une

appréciation doit être reconnue aux gens choisis pour cette tâche. Il est d'habitude difficile de verser directement des salaires, et cela doit même être évité si les fonds des donateurs sont concernés, et tant qu'une maintenance à long terme doit être accomplie.

Les patrouilleurs doivent identifier dans la forêt les zones menacées par les scieurs, les braconniers et les cultivateurs, et s'y concentrer au cours de leurs patrouilles. Des observations faites par des individus Masaai, en déplacement avec leurs troupeaux dans la forêt, s'avèrent également utiles.

### Le rapport

Les patrouilleurs doivent faire rapport de ce qu'ils ont vu ou vécu. De même, les permis octroyés et les amendes infligées et versées doivent être enregistrés comme partie du processus de contrôle de tout ce qui se passe dans la forêt. Il est particulièrement important que tout ce qui regarde l'argent et la gestion des fonds soit complètement transparent dans les villages.

### Observations

Tout d'abord, il y a eu un changement en ce sens que la couverture forestière s'est améliorée et qu'une régénération a lieu. La situation générale est partie d'un accès libre à celui de contrôle, ouvrant la voie à la gestion planifiée.

L'approche de gestion adoptée assure parfaitement la protection car le village surveille et contrôle ses propres terres, interdisant l'accès aux intrus.

Le développement susmentionné est devenu un succès quasi-total. L'initiative contient une importante composante de participation, de durabilité, d'habilitation, de participation des femmes et même de réduction de la pauvreté, sans oublier la conservation de l'environnement et de la biodiversité.

Conformément au souhait des communautés concernées, l'usage principal des terres est le pâturage. Etant donné que 80 pour cent des terres forestières ont été réservées aux pâturages et assurent ainsi la couverture d'environ 40 000 têtes de bétail, cela sauvegarde l'intérêt fondamental de la population Masaai. La forêt offre d'autres avantages nécessaires aux communautés locales, appuyant les moyens d'existence de base, particulièrement pour le paysan pauvre. La forêt offre une grande potentialité d'apiculture, étant riche en variétés d'arbres à fleurs et en sources d'eau intarissables.



Même si beaucoup de scientifiques pensent que les pâturages en forêt limitent la croissance de la forêt et empêchent la régénération, il reste vrai que la forêt est toujours intacte malgré des années d'usage pastoral. Ce n'est pas l'usage pastoral qui menace la forêt mais bien la déforestation et l'abattage d'arbres, de même que l'accaparement de terres non soumis à un contrôle.

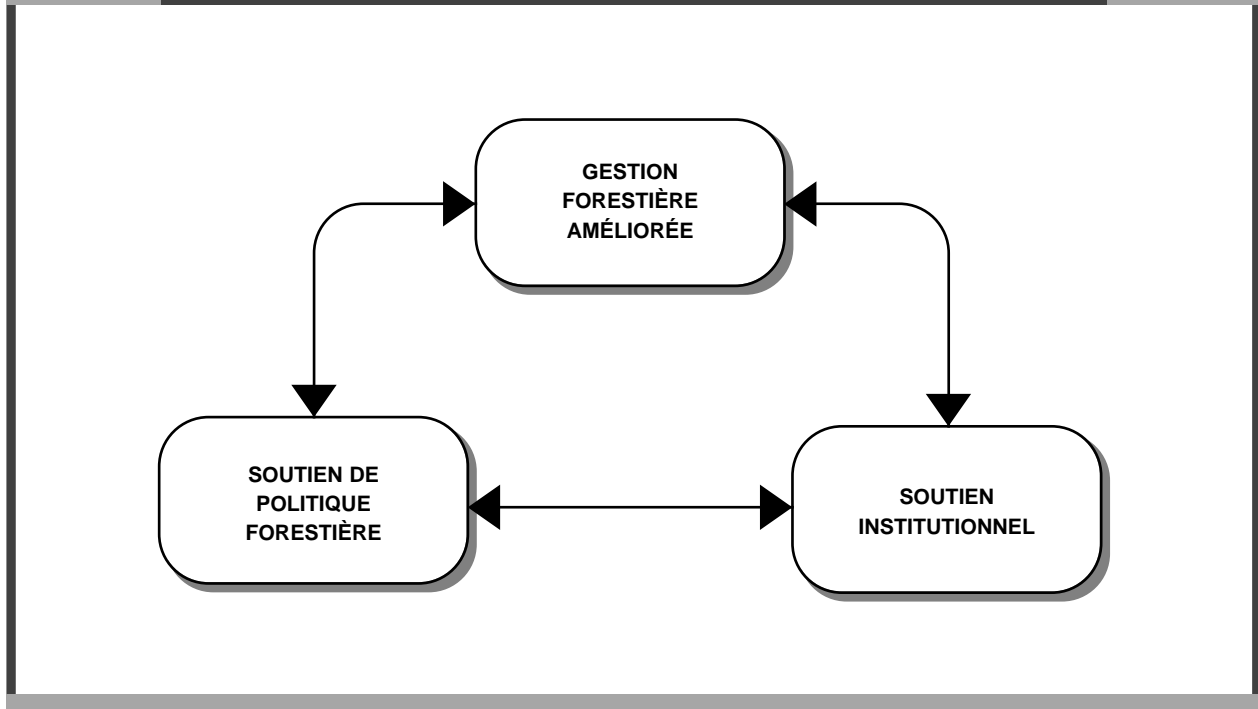
### Comment ceci a-t-il été possible?

Ceci a été possible parce que l'approche de gestion est simple et logique. Elle se fonde sur une structure institutionnelle qui existe déjà en Tanzanie, et qui, après un certain nombre de réformes politiques, a privilégié le village. Il est tout à fait démocratique que ce soit les villageois eux-mêmes, à travers des réunions convoquées par les assemblées de village, qui décident quel type d'usage foncier est le plus approprié pour leur village, un processus qui confère au village une protection légale, à travers les arrêtés de village.

Pendant des années, beaucoup d'efforts de développement ont échoué en Tanzanie. Dans le secteur forestier, différentes interventions techniques ont été essayées, partant des plantations de forêt industrielles et entreprises d'industrie forestière, aux inventaires forestiers et à la foresterie villageoise. Ces échecs ont été essuyés parce que les projets étaient trop techniquement orientés, s'attaquant aux symptômes plutôt qu'aux causes profondes des problèmes.

Le succès de la gestion forestière basée sur le village peut être illustré par la figure ci-après, qui montre que l'introduction de la gestion forestière améliorée requiert et repose sur des réformes politiques et le renforcement des institutions de mise en œuvre.

FIGURE 1 • Corrélation entre la gestion forestière, la politique forestière et le soutien institutionnel



## L'environnement propice

Au regard de la figure 1, le cadre opérationnel est tout à fait clair, pour permettre aux communautés locales d'améliorer les conditions forestières à travers une meilleure gestion et une protection effective. Cependant, une législation appropriée sur l'environnement est nécessaire, qui, à son tour, doit être assurée grâce à l'appui de fortes politiques et institutions opérationnelles.

### Cadre politique

Ceci est le point de départ même, et la politique générale en la matière est actuellement très claire en Tanzanie. Il y a une politique forestière datant de 1988 et une ébauche de nouvelle législation forestière est en cours. En Tanzanie, il y a un bon lien entre les macro- et les micro-niveaux, résultant du fait que les politiques actuelles mises en place ont été identifiées et créées en se basant sur des expériences vécues sur le terrain, y compris ce même cas.

En outre, une forte législation foncière villageoise, qui garantit une totale sécurité des terres pour les villages et leurs habitants, a été récemment votée.

Il va par conséquent sans dire qu'il existe un cadre politique qui permet la mise en place d'un

aménagement du territoire. Ces politiques et ces lois doivent être imprimées et distribuées largement sur le terrain afin de permettre une bonne mise en œuvre.

### Cadre institutionnel

Le village est la composante de base. L'approche d'aménagement se fonde sur l'unique situation favorable qui existe déjà en Tanzanie, celle de gouvernement décentralisé. Comme partie du gouvernement local, le village est une entité morale capable d'émettre des arrêtés villageois reconnus dans une cour de justice, et d'être propriétaires reconnus par la loi.

Il y a dans chaque village, un agent exécutif du village affecté par le gouvernement central, qui assiste le village sur des questions administratives. La présence de cet agent a eu un grand impact positif pour la responsabilisation des villages, en assistant les villageois à formuler les arrêtés au niveau du village.

L'appui institutionnel a permis une facilitation de terrain requise pour la mise en place de la gestion forestière au niveau du village. Cette facilitation a été nécessaire pour convaincre les villageois qu'ils jouissaient réellement d'un soutien politique dans la prise en charge de la gestion forestière. Les

animateurs ont accompagné les villageois dans la forêt pour évaluer son état, tracer les zones d'aménagement, aider à préparer des règles d'usage menant au plan d'aménagement et enfin aux arrêtés villageois, pour s'assurer d'une protection légale.

Les villages auront besoin du soutien des conseils de district, pour mettre en place et maintenir la gestion forestière villageoise. Mais la capacité de fournir cette facilitation se trouve limitée par le manque de personnel et les problèmes de transport. Les politiques arrêtées au niveau central ne peuvent donc pas toujours être immédiatement mises en application sur le terrain.

### **Une technologie améliorée**

Fondées sur le cadre politique, les procédures de mise en place de la gestion forestière communautaire sont, aujourd'hui, bien définies en Tanzanie. La Division ministérielle des forêts et de l'apiculture a préparé et publié un excellent manuel, se fondant sur les expériences pratiques sur le terrain, qui fournit des lignes directrices pratiques et tous les petits détails sur "comment le faire".

### **Les contraintes de mise en œuvre**

Même si une plate-forme pour une gestion améliorée de la forêt au niveau du village a été créée dans le District de Kiteto, sa mise en application n'a pas été sans problèmes. Un nombre d'activités illégales ont été enregistrées. Beaucoup de cas de scieurs de bois et de braconnage se sont manifestés. A un certain moment, les champs étaient ouverts en pleine forêt à telle enseigne qu'il était impossible pour les patrouilleurs d'avoir une vue d'ensemble de la situation. La superficie est très étendue alors que le nombre des patrouilleurs est limité.

Les arrêtés villageois ont été souvent utilisés avec succès pour envoyer en prison les contrevenants, y compris un président d'un sous-village, et un enseignant. Les comités d'environnement se sont souvent réunis pour traiter des problèmes courants, mais ils n'ont pas toujours réussi à prendre des mesures adéquates. De plus, souvent les rapports appropriés et la documentation suivie sur les événements et les incidents survenus dans la forêt font défaut. Il faut aussi noter qu'il y a eu peu de transparence concernant l'utilisation des fonds collectés et des amendes versées dans les villages.

L'ouverture incontrôlée de la forêt à l'expansion des activités agricoles est une réelle et sérieuse menace

pour la forêt et l'existence même des pasteurs qui dépendent des pâturages forestiers. Dans tous les villages sans exception, des forêts et zones de pâturages disparaissent au profit des activités agricoles. Ceci est le fait d'intrus, souvent armés, et bénéficiant souvent de l'appui des autorités villageoises, exploitant les terres vaille que vaille pour des profits à court terme. Il y a eu manque de protection et de suivi, et par-dessus tout, manque de capacité et d'autorité entre les comités et leurs membres, pour arrêter à temps ces activités destructrices.

Et le pire est peut-être que quand les villageois ont recouru à l'autorité du District de Kiteto, de même qu'au magistrat de la cour de canton de Kijungu, le système n'a pas toujours été capable de répondre à leurs attentes et de garantir aux Masaai leurs droits légaux à l'utilisation des terres de village. Ceci montre clairement qu'il existe une situation de conflit, non pas entre les utilisateurs des terres et l'administration forestière, mais entre le village et le District.

Une autre contrainte, mais tout à fait différente, concerne l'exploitation des produits commerciaux de la forêt, pour générer les fonds à payer pour la gestion de la forêt, afin d'assurer une maintenance à long terme. A ce jour, l'exploitation de la forêt à des fins commerciales n'a pas commencé. Il y a des restrictions de commercialisation pour ces produits forestiers compte tenu de l'éloignement du marché le plus proche. Encore que, une exploitation qui générerait des fonds en espèces pour le village exige une gestion transparente pour éviter les conflits.

### **Leçons apprises**

L'approche de gestion forestière villageoise a fourni un cadre pratique et bon marché, complètement opérationnel à travers les arrêtés villageois. Les formations dispensées aux membres des comités d'environnement, dont presque la moitié actuellement sont des femmes, leur ont permis de s'impliquer dans la tâche et d'être capables de prendre en charge la gestion forestière grâce à leurs connaissances de la forêt et des lois régissant son utilisation et sa protection.

L'appui fourni par le conseil municipal de Kiteto à la gestion forestière s'est limité à l'octroi de transport pour permettre à l'agent forestier du District d'aller sur le terrain de temps en temps, pour assister les villageois sur les questions techniques de gestion. Par ailleurs, l'autorité du District n'a pas toujours été capable de fournir aux villageois l'assistance requise, étant donné l'absence sur le terrain des agents

techniques pour la facilitation, le tout étant le résultat des moyens limités à ce niveau. Ainsi, les villageois travaillent dur eux-mêmes, malgré cette assistance limitée. Ceci montre que l'initiative est en marche et que la volonté de protéger la forêt est forte. Les activités qui sont entreprises sont durables car les villageois se chargent de la mise en œuvre eux-mêmes.

Le renforcement des pouvoirs au niveau du District, et aux niveaux supérieurs, ne vient pas aisément. Il y a des forces qui résistent au changement et qui ne veulent pas se soumettre aux décisions qui donnent des pouvoirs et l'accès à la ressource naturelle, telle que la forêt aux villageois ordinaires. La sauvegarde des intérêts à long terme des habitants de la forêt de Suledo aura besoin du renforcement de la structure générale de gestion, qui, en définitive, exigera la fortification de toutes les dispositions institutionnelles.

## Perspectives d'avenir

S'il y avait eu un meilleur soutien des villageois de Suledo, cette initiative vieille de huit ans maintenant tiendrait fort. Il y aurait eu un bon fonctionnement des comités de gestion, des patrouilles actives et efficaces et une ressource forestière prospère, sous un contrôle et un suivi complets. Et l'initiative se serait étendue aux villages avoisinants qui n'attendent qu'assistance et soutien.

L'extension n'a pas été possible suite au manque de capacité d'une organisation sur le terrain. Il y a 48 villages dans le District de Kiteto, la question reste de savoir comment les 39 villages restants peuvent être couverts, si l'objectif est que chaque village puisse gérer sa propre réserve de forêt. Dans un contexte national, épouser l'esprit de la politique forestière, et l'étendre aux nouveaux villages, demandera une capacité substantielle accrue dans l'organisation sur le terrain, afin que la gestion forestière villageoise devienne un mouvement national.

Les comités d'environnement mis sur pied représentent actuellement des organes opérationnels au niveau du village, qui sont parfaitement capables d'aller de l'avant et de soulever d'autres problèmes et des conflits de l'usage des terres.

En outre, transposer la gestion communautaire des ressources forestières au-delà du niveau du village et dans de larges étendues de réserves forestières existant déjà en Tanzanie, toutes ouvertes à l'exploitation, exigera des ajustements et des améliorations des expériences actuelles pour arriver aux arrangements et aux accords pour une gestion forestière commune.

## Références

- Iddi S. et Sjöholm H. 1997. Managing natural forests and the village level: reaching the ultimate development goal. *Dans Actes du XI<sup>e</sup> Congrès forestier mondial. La vision et le rôle de la foresterie communautaire dans le développement durable*, Vol. 5, thème 26 (disponible en ligne à: [www.fao.org](http://www.fao.org)).
- Malimbwi, R.E. Rapports d'inventaires des forêts naturelles; neuf rapports couvrant les neuf villages, septembre 1999 et janvier 2000.
- Ministère des ressources nationales et du tourisme (MNRT). Division de la foresterie et de l'apiculture, *Community-based forest management guidelines*, Dar-es-Salaam, avril 2001.
- Ministère des ressources nationales et du tourisme (MNRT). Division de la foresterie et de l'apiculture. 1989. *Plan d'action de la foresterie tropicale*, Dar-es-Salaam (Tanzanie).
- von Mitzlaff, Ulrike. 1994. *The proposed Lengatei/Sunya forest reserve*. ORGUT Consulting AB.
- von Mitzlaff, Ulrike. 1995. *Natural forest management in Sunya village: a pilot project for the land use management programme in Kiteto District*. ORGUT Consulting AB.
- Mwansasu, S. 1994. *Inventory report: the proposed Sunya-Lengatei forest reserve*.
- République-Unie de Tanzanie. La Politique forestière nationale, Dar-es-Salaam, mars 1998.
- République-Unie de Tanzanie. Un projet de loi forestière, Projet de texte n°4, octobre 2000.
- Sjöholm, H. 2001. *Strengthening the village based forest management of the Suledo Forest*. ORGUT Consulting AB.
- Wily, L. 1966. Collaborative forest management: villagers and government. The case of Mgori forest, Tanzania. Special Report, FAO/FTPP, Uppsala.
- Wily, L. et Mbaya, S. 2001. *Land, people and forests in eastern and southern Africa at the beginning of the 21<sup>st</sup> century*. World Conservation Union (IUCN/NRI).
- Zonal Environmental Committee. 2000a. *Participatory programme management: development and utilisation of the Suledo forest*.
- Zonal Environmental Committee. 2000b. *Mpango was ushirikishwaji wa utunzaji, uendelezaji na utumiaji wa misitu wa Suledo*.